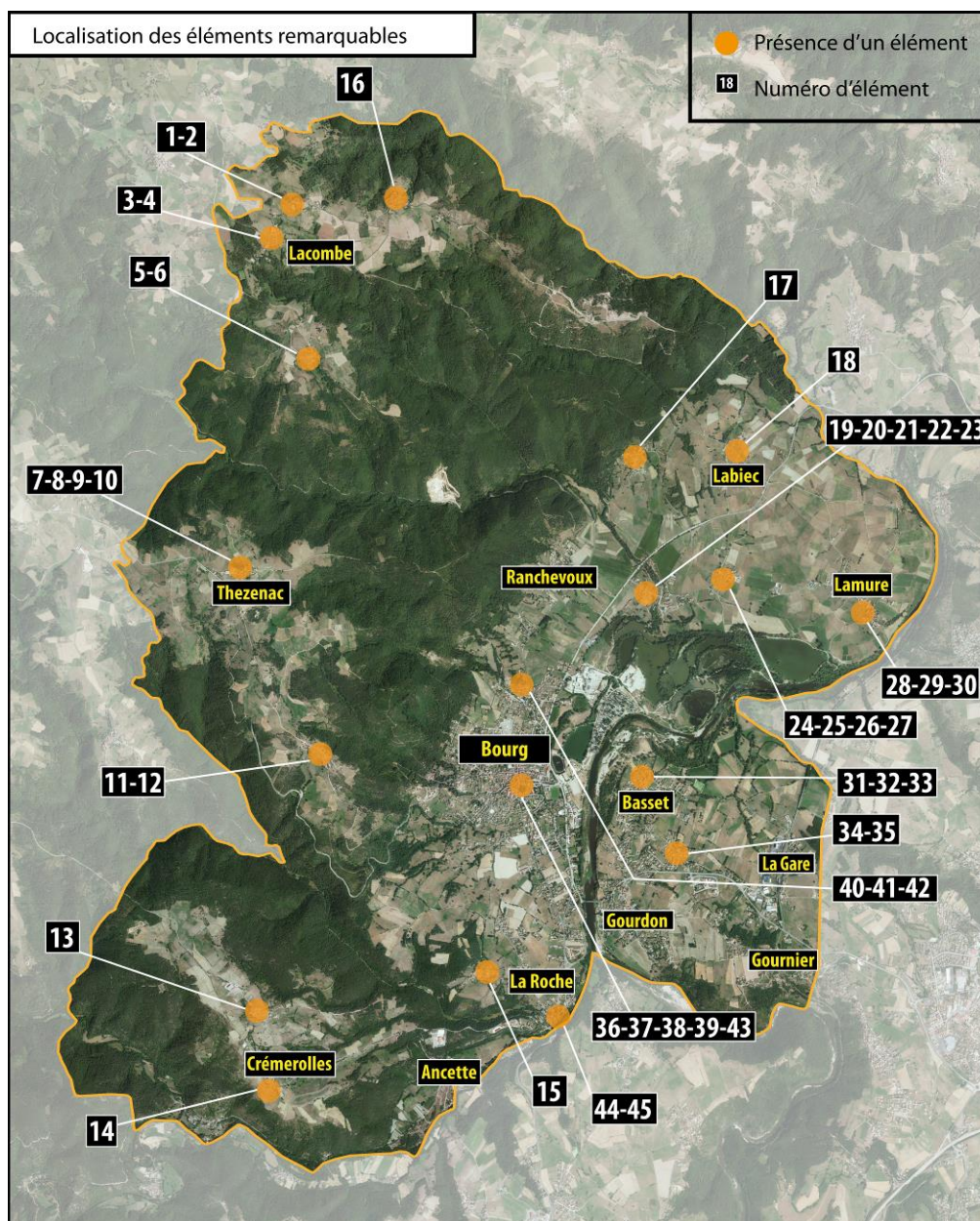


COMMUNE DE BAS-EN-BASSET

PLAN LOCAL D'URBANISME

ÉLÉMENTS HISTORIQUES, DE PAYSAGE OU DE PATRIMOINE A PROTÉGER

(Articles L. 151-19 et L. 151-23 du code de l'urbanisme)



1. Le puits de Lacombe

Localisation : avant d'entrée dans le hameau - en limite entre le domaine public et la parcelle E 402.

Descriptif synthétique : puits intégralement en pierre.

Prescriptions : le puits devra être impérativement conservé et ne pourra faire l'objet d'aucune modification, à l'exception de celles visant à sa restauration dans un objectif de lui redonner un aspect plus proche de celui d'origine.

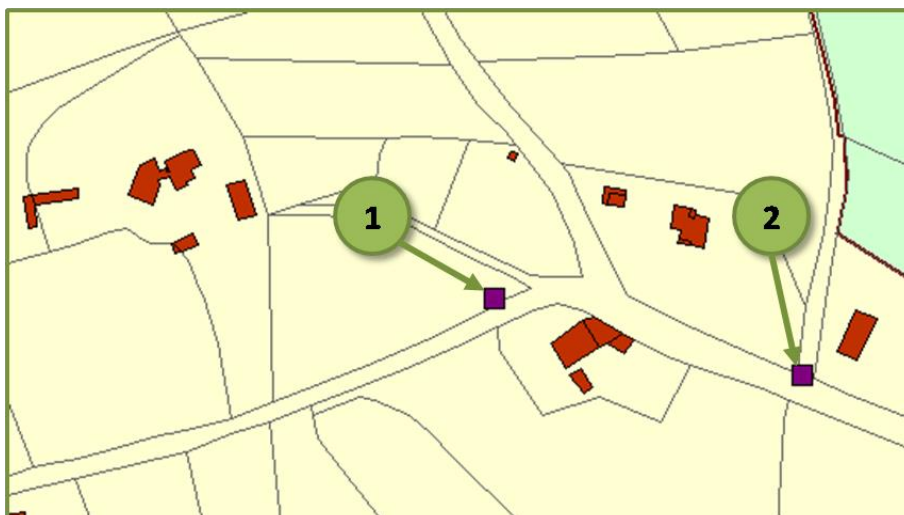


2. La croix de Lacombe

Localisation : à l'intersection entre la route de Lacombe et celle menant au Crouzet - en limite entre le domaine public et la parcelle E 287.

Descriptif synthétique : croix en fer forgé sur un socle en pierre granitique.

Prescriptions : la croix devra être impérativement conservée et ne pourra faire l'objet d'aucune modification, à l'exception de celles visant à sa restauration dans un objectif de lui redonner un aspect plus proche de celui d'origine.



3. L'église de Lacombe

Localisation : à la sortie sud-ouest du village - parcelle E 755.

Descriptif synthétique : église de style roman avec une porte d'entrée principale située sur le pignon nord-est. Au-dessus de cette porte, on observe les symboles du pain, de la vigne et du poisson, qui historiquement constituent la base alimentaire des habitants du village.

Prescriptions : l'église, et notamment sa façade nord-est, devra être impérativement conservée et ne pourra faire l'objet d'aucune modification, à l'exception de celles visant à sa restauration dans un objectif de lui redonner un aspect plus proche de celui d'origine.



4. La fontaine de Lacombe

Localisation : au cœur du village – parcelle E 620.

Descriptif synthétique : il constitue l'un des derniers lavoirs conservé en bon état sur la commune.

Prescriptions : le lavoir devra être impérativement conservé et ne pourra faire l'objet d'aucune modification, à l'exception de celles visant à sa restauration dans un objectif de lui redonner un aspect plus proche de celui d'origine.



5. Le lavoir de Pizet

Localisation : au centre du village – parcelle D 424.

Descriptif synthétique : le lavoir de Pizet est le plus remarquable de la commune par son style et son état de conservation. Il propose deux bacs de grand volume et bénéficie d'un abri en pierre.

Prescriptions : le lavoir et son abri devront être impérativement conservés et ne pourront faire l'objet d'aucune modification, à l'exception de celles visant à sa restauration dans un objectif de lui redonner un aspect plus proche de celui d'origine.



Crédit photo : CDHU

6. La maison de la béate de Pizet

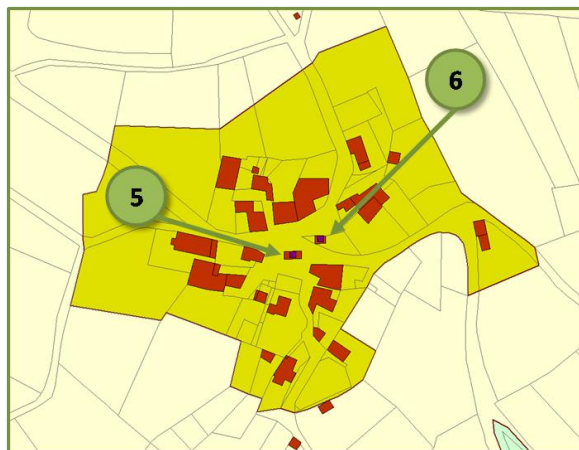
Localisation : au centre du village – parcelle D 425.

Descriptif synthétique : les maisons de béate sont une spécificité locale. Les béates étaient des jeunes filles laïques qui tenaient un rôle d'institutrices, de catéchistes et d'infirmières au sein d'un village. Celle-ci se situe au cœur du hameau de Pizet et présente une architecture intéressante faite de volumes simples (formes carrées et rectangulaires), de pierres apparentes et de tuiles « canal ».

Prescriptions : le bâtiment devra être impérativement conservé et ne pourra faire l'objet d'aucune modification, à l'exception de celles visant à sa restauration dans un objectif de lui redonner un aspect plus proche de celui d'origine.



Crédit photo : CDHU

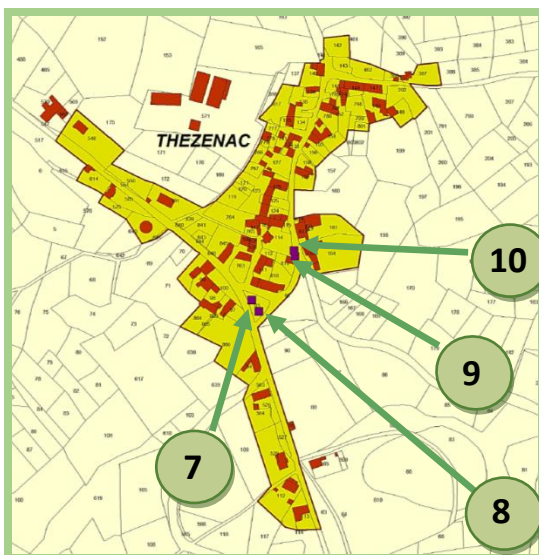


7. La croix de Thézenac

Localisation : au sud du village, en bordure de la RD 12 – parcelle T 93.

Descriptif synthétique : petite croix en fer forgé sur un support en pierre de même taille.

Prescriptions : la croix devra être impérativement conservée et ne pourra faire l'objet d'aucune modification, à l'exception de celles visant à sa restauration dans un objectif de lui redonner un aspect plus proche de celui d'origine.



8. Le four à pain de Thézenac

Localisation : au sud du village, en bordure de la RD 12 – parcelle T 93.

Descriptif synthétique : la présence d'un ancien four à pain témoigne de l'époque où le pain était cuit dans chaque village pour l'ensemble des habitants. Son aspect a été modifié et détérioré (tuiles, gouttière, enduit ciment, pose d'une boîte aux lettres) mais son volume reste inchangé et de la brique reste visible.

Prescriptions : l'ancien four devra être impérativement conservé et ne pourra faire l'objet d'aucune modification, à l'exception de celles visant à sa restauration dans un objectif de lui redonner un aspect plus proche de celui d'origine.

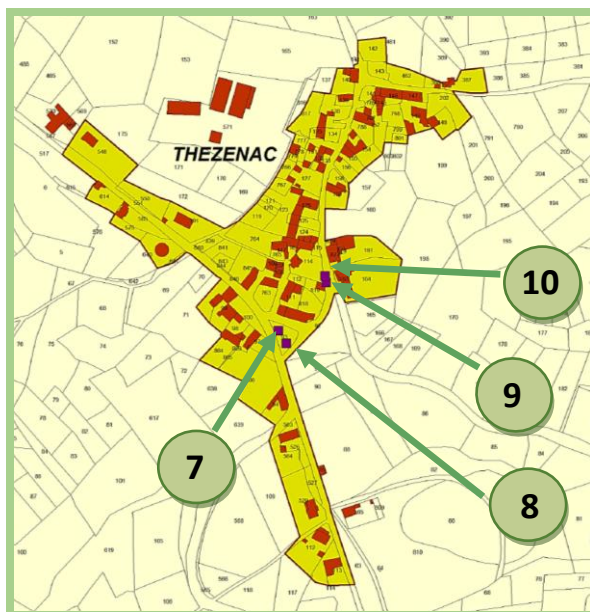


9. Un puits à Thézenac

Localisation : à l'intérieur du village - en limite entre le domaine public et la parcelle T 114.

Descriptif synthétique : puits en pierre de forme circulaire.

Prescriptions : le puits devra être impérativement conservé et ne pourra faire l'objet d'aucune modification, à l'exception de celles visant à sa restauration dans un objectif de lui redonner un aspect plus proche de celui d'origine.



10. Un second puits à Thézenac

Localisation : à l'intérieur du village - en limite entre le domaine public et la parcelle T 114.

Descriptif synthétique : puits en pierre de forme circulaire.

Prescriptions : le puits devra être impérativement conservé et ne pourra faire l'objet d'aucune modification, à l'exception de celles visant à sa restauration dans un objectif de lui redonner un aspect plus proche de celui d'origine.



11. Le « communal » de Montméat

Localisation : au centre du village – parcelles S 422, S 423 et S 394.

Descriptif synthétique : bien de section marquant une coupure dans l'urbanisation du hameau, et où l'on trouve un ancien four à pain.

Prescriptions : le « communal » ne pourra faire l'objet d'aucune construction, uniquement des aménagements légers (après déclaration préalable en mairie) dans le respect de l'histoire du village.

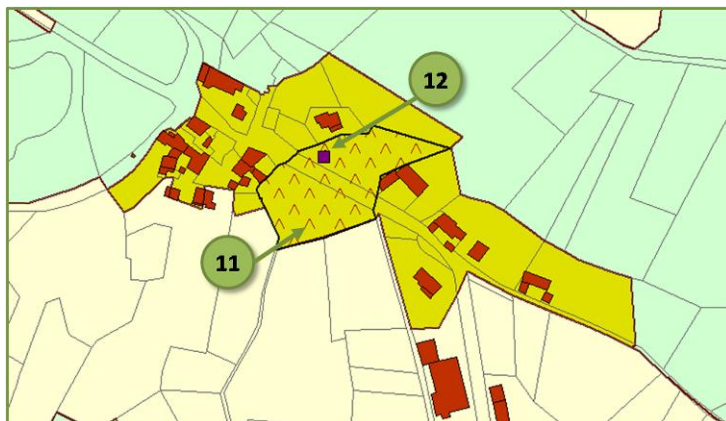


12. Le four à pain de Montméat

Localisation : à l'intérieur du « communal » - parcelle S 423.

Descriptif synthétique : ancien four de petite taille dont l'état s'est dégradé mais qui laisse toujours apparaître de grosses pierres d'angle et un encadrement de porte en brique.

Prescriptions : le four devra être impérativement conservé et ne pourra faire l'objet d'aucune modification, à l'exception de celles visant à sa restauration dans un objectif de lui redonner un aspect plus proche de celui d'origine.

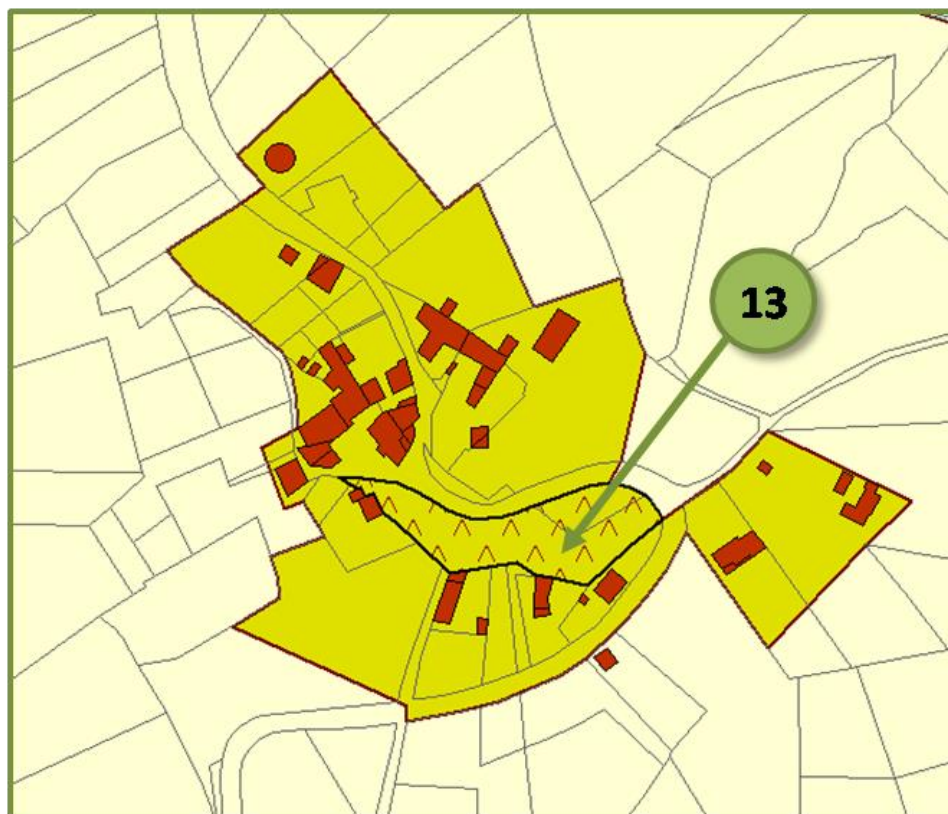


13. Le communal de Coutanson

Localisation : en bordure de la route de Valprivas - parcelles S 956 et S 957.

Descriptif synthétique : terrain qui occupe une place centrale dans le hameau.

Prescriptions : le « communal » ne pourra faire l'objet d'aucune construction, uniquement des aménagements légers (après déclaration préalable en mairie) respectant l'histoire du village et ne remettant pas en question la perspective paysagère.

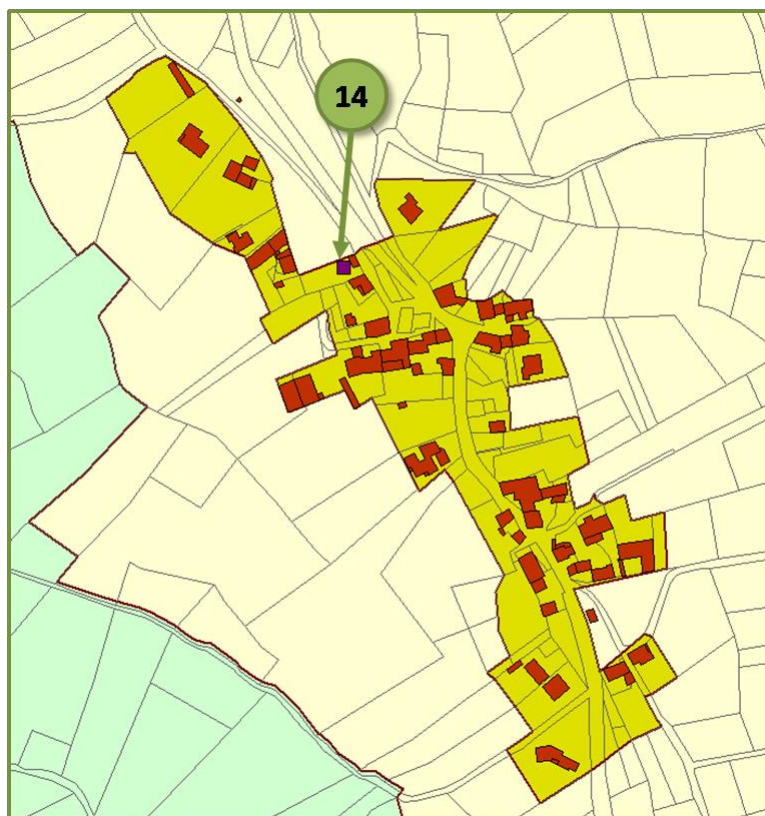


14. Le « travail » à Crémerolles

Localisation : au nord du village, près de la route qui mène à Coutanson – parcelle O 959.

Descriptif synthétique : dispositif conçu pour maintenir de grands animaux tels que des bœufs ou des chevaux lors du ferrage (ici plutôt des bœufs). Rares sont ceux encore visibles. Celui-ci a une armature en bois.

Prescriptions : le « travail » devra être impérativement conservé et ne pourra faire l'objet d'aucune modification, à l'exception de celles visant à sa restauration dans un objectif de lui redonner un aspect plus proche de celui d'origine.



15. Le puits de Navogne

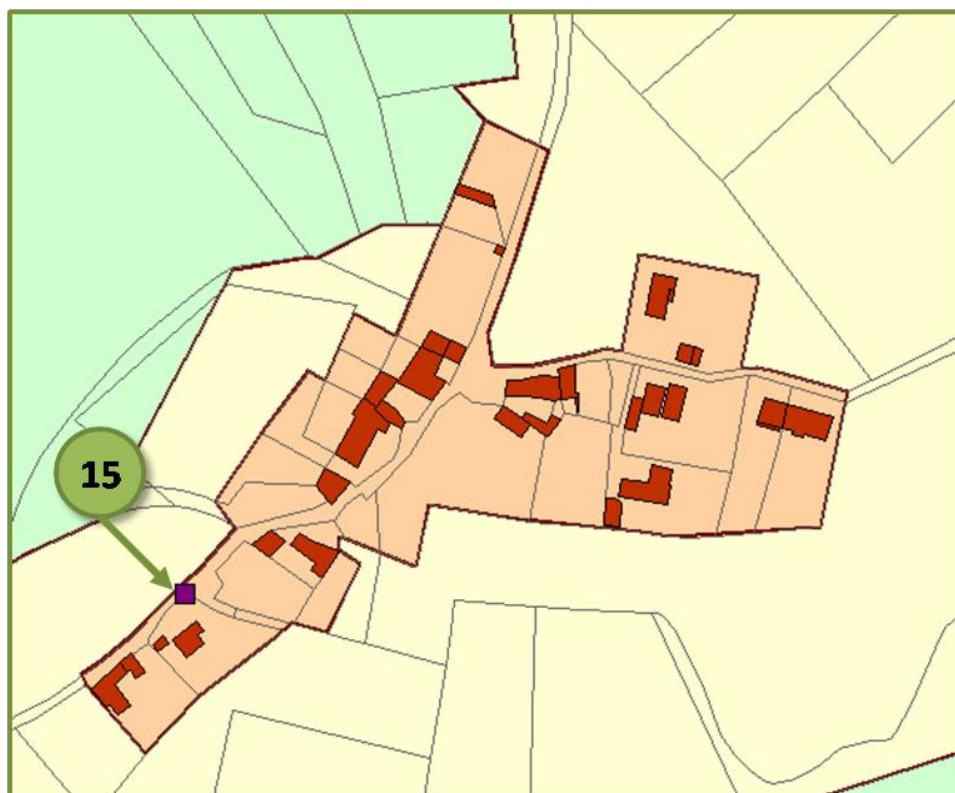
Localisation : au sud du village – parcelle AY 41.

Descriptif synthétique : puits en pierre qui a la particularité d'être intégré à un mur et d'être coiffé d'une croix en pierre. Il possède une petite ouverture verticale.

Prescriptions : le puits devra être impérativement conservé et ne pourra faire l'objet d'aucune modification, à l'exception de celles visant à sa restauration dans un objectif de lui redonner un aspect plus proche de celui d'origine.



Crédit photo : CDHU

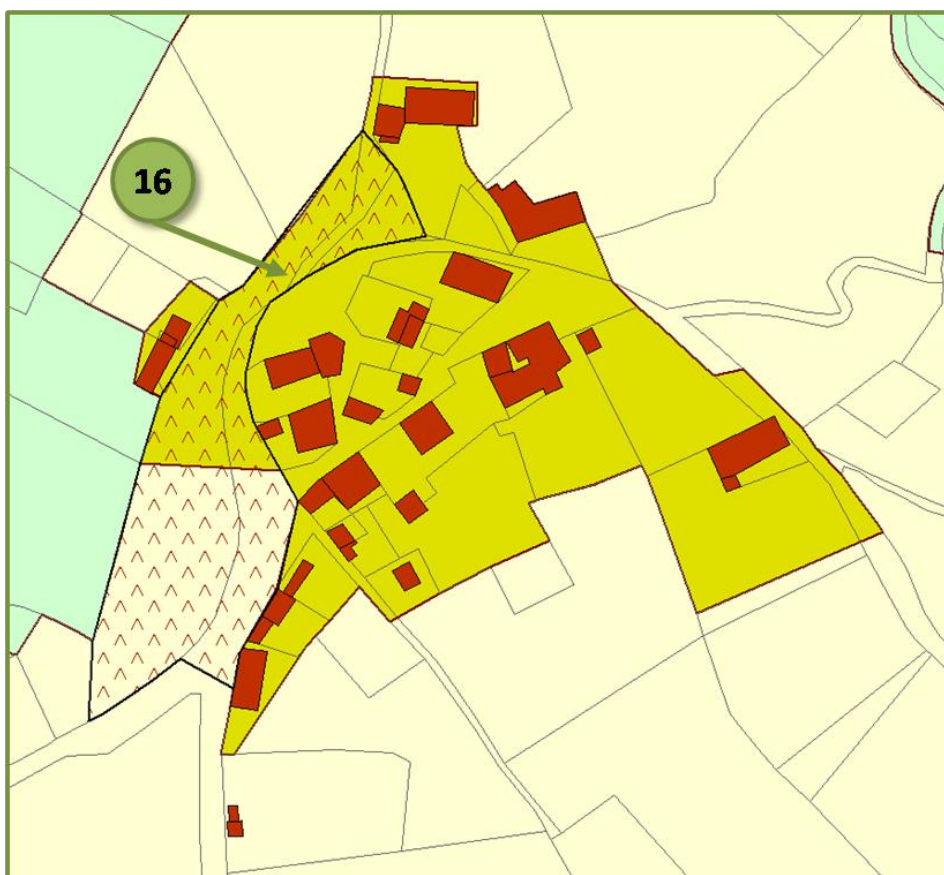


16. Le communal de Lavoux

Localisation : à l'entrée ouest du hameau – parcelles E 140 et E 194.

Descriptif synthétique : terrain qui marque l'entrée du hameau.

Prescriptions : le « communal » ne pourra faire l'objet d'aucune construction, uniquement des aménagements légers (après déclaration préalable en mairie) dans le respect de l'histoire du village.

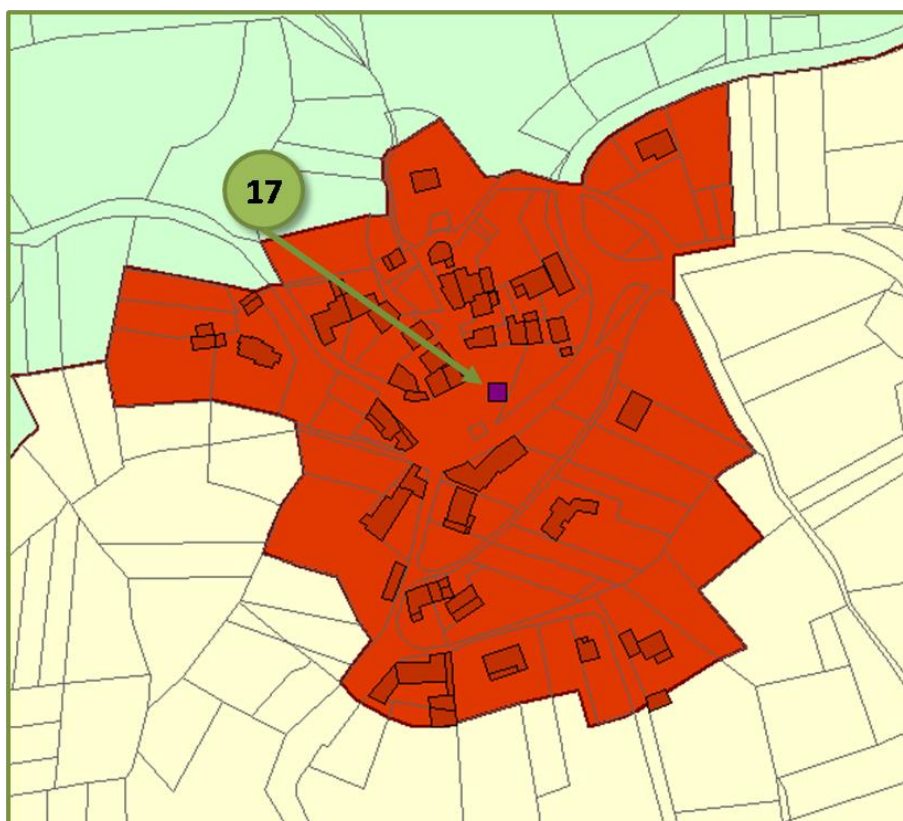


17. La fontaine de Roure

Localisation : au centre du village - domaine public.

Descriptif synthétique : fontaine toujours active qui possède une capacité de stockage de l'eau relativement importante.

Prescriptions : la fontaine devra être impérativement conservée et ne pourra faire l'objet d'aucune modification, à l'exception de celles visant à sa restauration dans un objectif de lui redonner un aspect plus proche de celui d'origine.

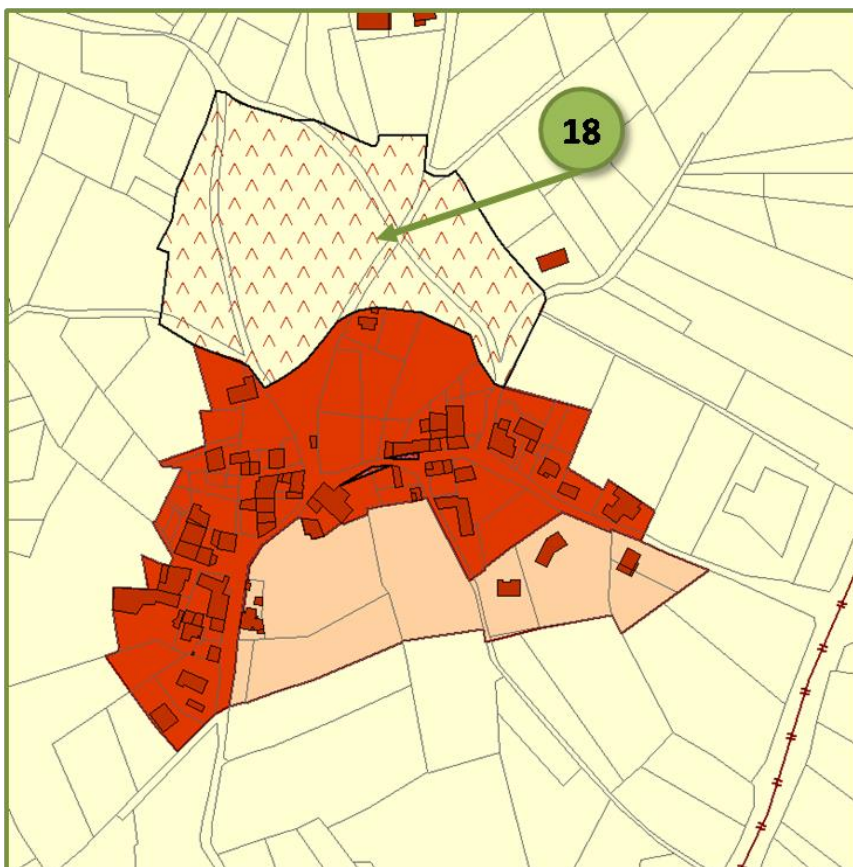


18. Le communal de Labiec

Localisation : au nord du village – parcelles F 539, F 540, F 541, F 542 et F 544.

Descriptif synthétique : terrain de très grande taille sous lequel on trouve un réservoir d'eau.

Prescriptions : le « communal » ne pourra faire l'objet d'aucune construction, uniquement des aménagements légers (après déclaration préalable en mairie) dans le respect de l'histoire du village.

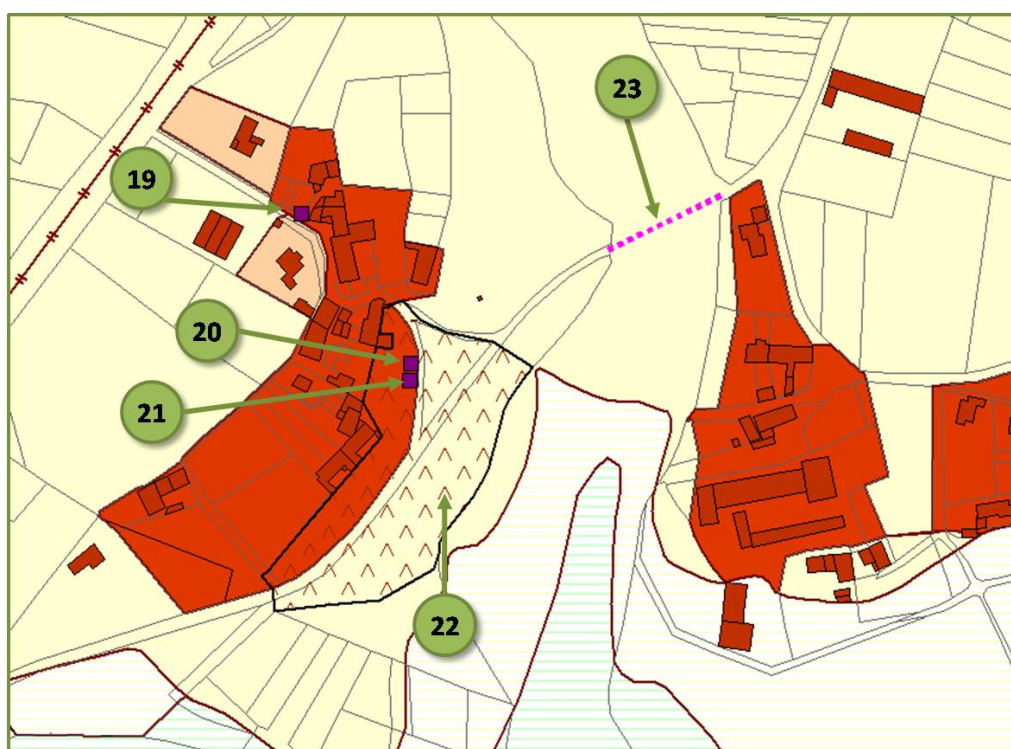


19. Le puits de Os

Localisation : au nord du hameau – en limite entre le domaine public et la parcelle M 1734.

Descriptif synthétique : puits en pierre relativement bien conservé, qui possède aujourd'hui une porte et une petite couverture en bois et tuiles.

Prescriptions : le puits devra être impérativement conservé et ne pourra faire l'objet d'aucune modification, à l'exception de celles visant à sa restauration dans un objectif de lui redonner un aspect plus proche de celui d'origine.



20. La croix de Os

Localisation : sur le « communal » - parcelle M 306.

Descriptif synthétique : croix en fer forgé particulièrement haute du fait de son appui sur une fine colonne en pierre.

Prescriptions : la croix (ainsi que son support) devra être impérativement conservée et ne pourra faire l'objet d'aucune modification, à l'exception de celles visant à sa restauration dans un objectif de lui redonner un aspect plus proche de celui d'origine.



21. Le four à pain de Os

Localisation : sur le « communal » - parcelle M 307.

Descriptif synthétique : l'ancien four à pain de Os est probablement le mieux conservé sur la commune. Son architecture est traditionnelle : bâtiment peu haut, de forme rectangulaire, en pierre, avec une toiture à deux pans de faible inclinaison, encadrement de porte en brique. La cheminée est toujours apparente.

Prescriptions : l'ancien four à pain (avec tous les éléments architecturaux précités) devra être impérativement conservé et ne pourra faire l'objet d'aucune modification, à l'exception de celles visant à sa restauration dans un objectif de lui redonner un aspect plus proche de celui d'origine.



22. Le communal de Os

Localisation : au sud-est du hameau – parcelles M 306, M 307, M 308 et M 311.

Descriptif synthétique : de forme allongé, ce terrain accueille encore aujourd’hui une croix et un ancien four à pain. C’est le lieu où les villageois se réunissaient.

Prescriptions : le « communal » ne pourra faire l’objet d’aucune construction, uniquement des aménagements légers (après déclaration préalable en mairie) dans le respect de l’histoire du village.

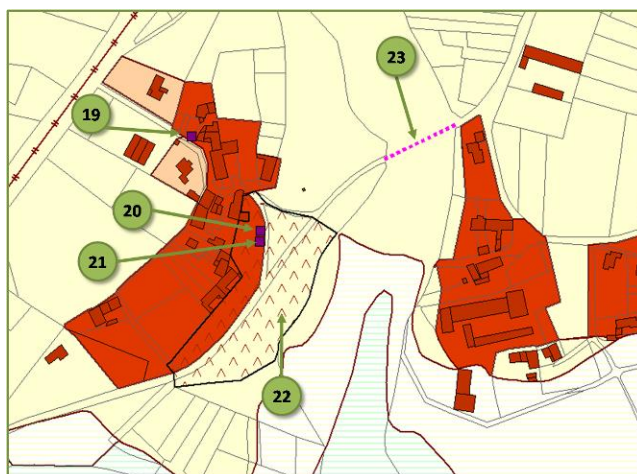


23. Le pont de fer de Os

Localisation : entre Os et Bourzai - domaine public.

Descriptif synthétique : très beau pont de fer soutenu par trois imposantes piles en pierre. Situé sur l’ancienne route de Retournac à Firminy, il permet de franchir le ruisseau de Courbières. Un passage à gué a été aménagé parallèlement mais, contrairement au pont, il est très vulnérable en cas de crue. Il s'agit d'un élément remarquable et emblématique du paysage local.

Prescriptions : le pont devra être impérativement conservé et ne pourra faire l'objet d'aucune modification, à l'exception de celles visant à sa restauration dans un objectif de lui redonner un aspect plus proche de celui d’origine.



24. Le communal de Fouilloux

Localisation : au sud-ouest du village - parcelle AB 564.

Descriptif synthétique : ce terrain est remarquable par la perspective qu'il offre sur la hameau depuis la route d'accès.

Prescriptions : le « communal » ne pourra faire l'objet d'aucune construction, uniquement des aménagements légers (après déclaration préalable en mairie) respectant l'histoire du village et ne remettant pas en cause les perspectives sur le front bâti.



25. Le four à pain de Fouilloux

Localisation : sur une placette à l'entrée du village - parcelle AB 546.

Descriptif synthétique : le four à pain a été « modernisé » mais conserve néanmoins ses proportions et son encadrement de porte en brique.

Prescriptions : l'ancien four à pain devra être impérativement conservé et ne pourra faire l'objet d'aucune modification, à l'exception de celles visant à sa restauration dans un objectif de lui redonner un aspect plus proche de celui d'origine.

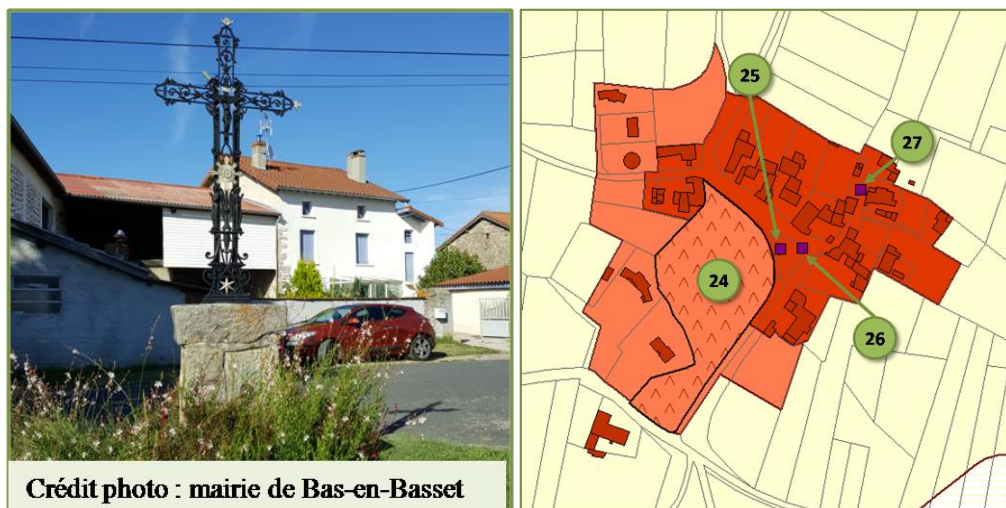


26. La croix de Fouilloux

Localisation : sur une placette à l'entrée du village - parcelle AB 546.

Descriptif synthétique : croix en fer forgé présentant différents motifs décoratifs, adossée sur un solide support en grosses pierres de taille.

Prescriptions : la croix devra être impérativement conservée et ne pourra faire l'objet d'aucune modification, à l'exception de celles visant à sa restauration dans un objectif de lui redonner un aspect plus proche de celui d'origine.



27. Le puits de Fouilloux

Localisation : à l'arrière (au nord) du village - sur le domaine public.

Descriptif synthétique : puits traditionnel en pierre avec une petite porte en bois. Est toujours utilisé.

Prescriptions : le puits devra être impérativement conservé et ne pourra faire l'objet d'aucune modification, à l'exception de celles visant à sa restauration dans un objectif de lui redonner un aspect plus proche de celui d'origine.

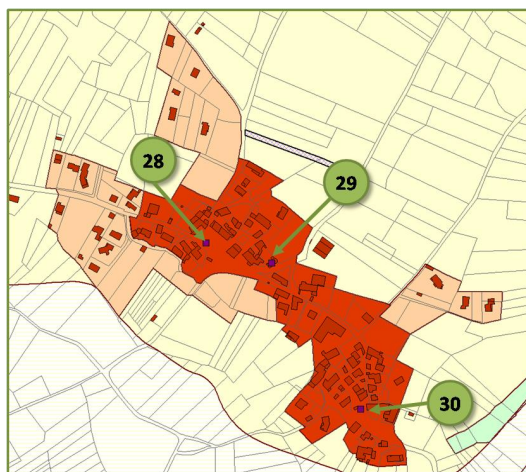


28. Le « calvaire » de Lamure

Localisation : place du village - sur le domaine public.

Descriptif synthétique : croix de petite taille en fer forgé sur un haut et fin socle en pierre. Elle fait office de centre du village.

Prescriptions : la croix devra être impérativement conservée et ne pourra faire l'objet d'aucune modification, à l'exception de celles visant à sa restauration dans un objectif de lui redonner un aspect plus proche de celui d'origine.

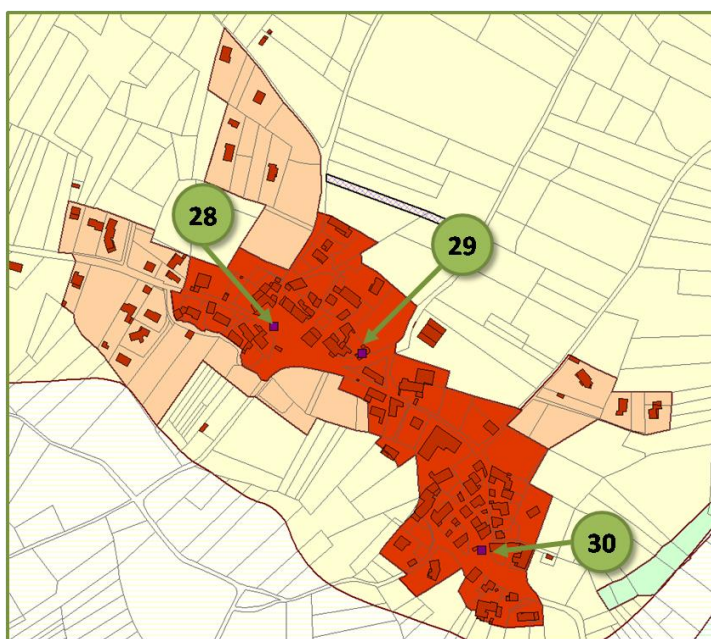


29. La chapelle de Lamure

Localisation : au milieu du village - parcelle AC 59.

Descriptif synthétique : chapelle possédant un petit clocher, témoignant d'une histoire parallèle à celle de la commune de Bas-en-Basset. Elle a la particularité de ne pas être située sur l'actuelle place centrale du village. Architecturalement parlant, elle est caractérisée par un usage important de la brique.

Prescriptions : la chapelle devra être impérativement conservée et ne pourra faire l'objet d'aucune modification, à l'exception de celles visant à sa restauration dans un objectif de lui redonner un aspect plus proche de celui d'origine.

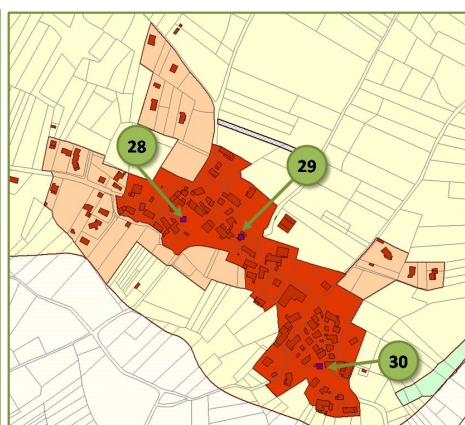
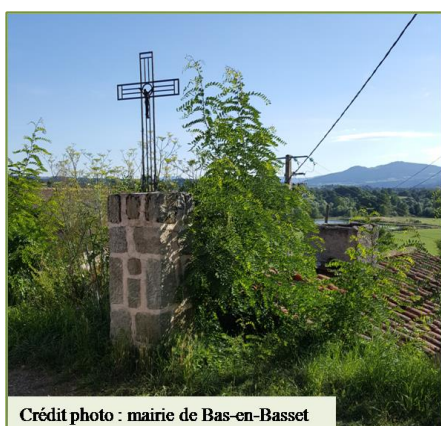


30. Une seconde croix à Lamure

Localisation : à l'est du village - sur le domaine public.

Descriptif synthétique : croix de petite taille (son support en pierre granitique est plus haut), assez discrète, en surplomb de la vallée inondable de la Loire. Un Christ y est représenté en son centre.

Prescriptions : la croix devra être impérativement conservée et ne pourra faire l'objet d'aucune modification, à l'exception de celles visant à sa restauration dans un objectif de lui redonner un aspect plus proche de celui d'origine.



31. Le communal de Basset

Localisation : place centrale du village - parcelles AI 103, AI 108, AI 109 et domaine public.

Descriptif synthétique : le « communal » de Basset représente aujourd'hui une place centrale, les constructions étant disposées perpendiculairement tout le tour. On y trouve d'autres éléments remarquables tels qu'une croix ou une maison de béate (cf. ci-après). Les grands arbres participent à donner une ambiance villageoise.

Prescriptions : le « communal » ne pourra faire l'objet d'aucune construction, uniquement des aménagements légers (après déclaration préalable en mairie) dans le respect de l'histoire du village et en conservant les arbres s'y trouvant.

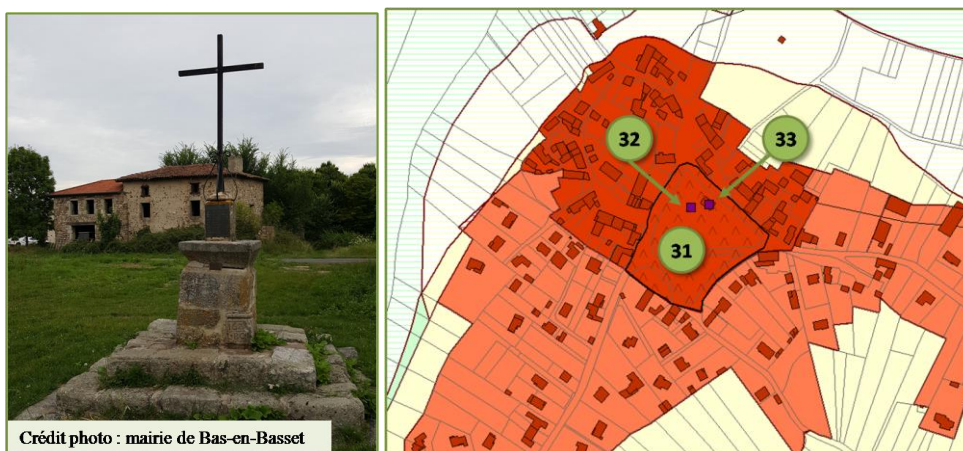


32. La croix de Basset

Localisation : au nord du « communal » - parcelle AI 109.

Descriptif synthétique : la croix de Basset est mise en valeur par sa localisation au centre du hameau historique. Elle se différencie de la plupart des autres croix de la commune par sa sobriété (fine et sans artifice) et son socle en forme de marches.

Prescriptions : la croix devra être impérativement conservée et ne pourra faire l'objet d'aucune modification, à l'exception de celles visant à sa restauration dans un objectif de lui redonner un aspect plus proche de celui d'origine.



33. La maison de la béate de Basset

Localisation : au nord du « communal » - parcelle AI 109.

Descriptif synthétique : si les aménagements qu'elle a subi au cours du temps (enduit ciment, volets...) ne lui confèrent aucun cachet architectural particulier, la maison n'en demeure pas moins emblématique de par sa portée historique. La cloche située sous le faitage est à ce titre caractéristique.

Prescriptions : la maison devra être impérativement conservée et ne pourra faire l'objet d'aucune modification, à l'exception de celles visant à sa restauration dans un objectif de lui redonner un aspect plus proche de celui d'origine.



34. Le communal aux Salles

Localisation : au centre du lieu-dit « les Salles » - parcelles AM 40 et AM 64.

Descriptif synthétique : ce « communal » est probablement le plus important à conserver dans la mesure où le petit village des Salles a quelque peu disparu avec l'urbanisation pavillonnaire des dernières décennies, qui l'a relié à d'autres sans cohérence entités urbaines. Il est donc le témoin de l'histoire villageoise.

Prescriptions : le « communal » ne pourra faire l'objet d'aucune construction, uniquement des aménagements légers (après déclaration préalable en mairie) dans le respect de l'histoire du village.



Crédit photo : mairie de Bas-en-Basset

35. Le puits aux Salles

Localisation : dans le « communal » - en limite entre le domaine public et la parcelle AM 40.

Descriptif synthétique : puits qui servait aux villageois pour s'approvisionner en eau. En pierre, de forme conique et surmonté d'une croix en pierre, il est particulièrement remarquable d'un point de vue architectural.

Prescriptions : le puits devra être impérativement conservé et ne pourra faire l'objet d'aucune modification, à l'exception de celles visant à sa restauration dans un objectif de lui redonner un aspect plus proche de celui d'origine.



Crédit photo : mairie de Bas-en-Basset



36. Le « dillou » de l'impasse Jeanne d'Arc

Localisation : dans le bourg, impasse Jeanne d'Arc - domaine public.

Descriptif synthétique : passage particulièrement long et étroit bordé de deux hauts murs en pierre qui permet de rejoindre les Allors et la rue de la Conche à la rue Jeanne d'Arc.

Prescriptions : le « dillou » devra être impérativement conservé et ne pourra faire l'objet d'aucune modification, à l'exception de celles visant à mise en valeur.



37. Le « dillou » du Cluzel

Localisation : dans le bourg, entre l'avenue de la Sablière et le lotissement du Cluzel - domaine public.

Descriptif synthétique : passage stratégique car il permet de connecter directement le lotissement du Clzeul à l'avenue de la Sablière. Il est plus large que les autres « dillous », ses murs sont généralement moins hauts et en pierre ou en pisé.

Prescriptions : le « dillou » devra être impérativement conservé et ne pourra faire l'objet d'aucune modification, à l'exception de celles visant à mise en valeur.

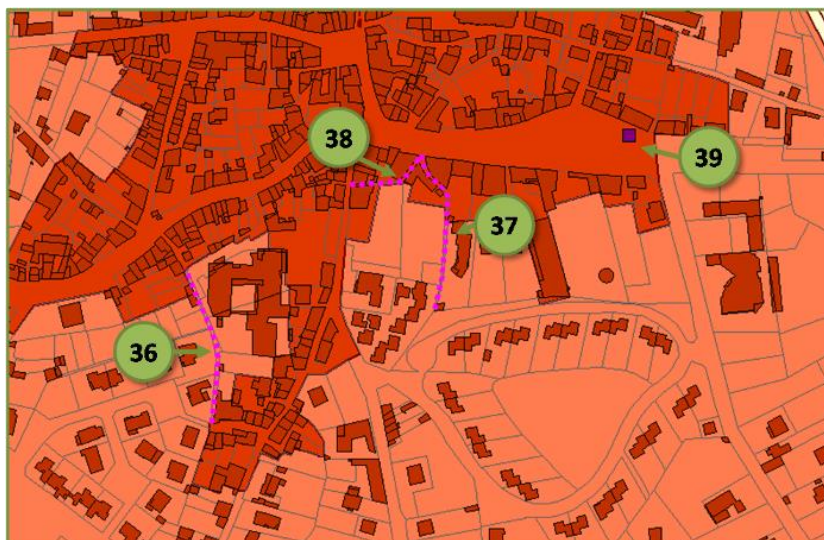


38. Le « dillou » Saint-Vincent-de-Paul

Localisation : dans le bourg, à l'arrière de la rue de l'avenue de la Sablière, près de la mairie - domaine public.

Descriptif synthétique : des trois « dillous » identifiés, il s'agit du plus cours mais aussi du plus atypique. Ses limites correspondent parfois aux murs des habitations. Il permet de rejoindre l'avenue de la Sablière à la rue Saint-Vincent-de-Paul.

Prescriptions : le « dillou » devra être impérativement conservé et ne pourra faire l'objet d'aucune modification, à l'exception de celles visant à mise en valeur.

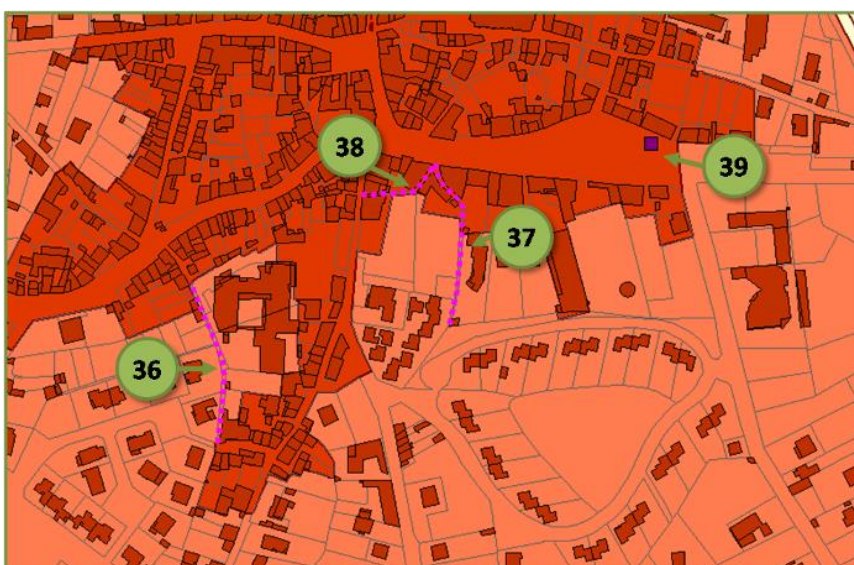


39. La croix boulevard de la Sablière

Localisation : dans le bourg, boulevard de la Sablière - sur le domaine public.

Descriptif synthétique : croix dont la portée symbolique est importante dans la mesure où elle est extrêmement visible en raison de sa grande taille et de son positionnement sur la principale avenue du bourg, à l'endroit où elle forme une petite place. Il s'agit également de la seule croix identifiée qui est intégralement en pierre (granit).

Prescriptions : la croix devra être impérativement conservée et ne pourra faire l'objet d'aucune modification, à l'exception de celles visant à sa restauration dans un objectif de lui redonner un aspect plus proche de celui d'origine.



40. La chapelle Saint-Julien

Localisation : centre du hameau de Saint-Julien – parcelle AP 69.

Descriptif synthétique : construite en 1946 à l'initiative du curé Servant, la chapelle Notre-Dame-du-Bon-Secours, dite « chapelle Saint-Julien », est un édifice remarquable par sa sobriété, son excellent état de conservation, ses quatre vitraux et son positionnement au milieu d'une très grande place offrant de superbes perspectives sur le village et le cadre paysager alentour (notamment les ruines du château de Rochebaron).

Prescriptions : la chapelle devra être impérativement conservée et ne pourra faire l'objet d'aucune modification, à l'exception de celles visant à sa restauration dans un objectif de lui redonner un aspect plus proche de celui d'origine. Les espaces autour de la chapelle devront également rester libres de toute construction.



41. Haies arbustives remarquables

Localisation : lieu-dit « le Gour », entre Saint-Julien et Ranchevoux – parcelles M 1209, M 1213, M 1214, M 1215, M 1218, M 1219, M 1487 et M 1489.

Descriptif synthétique : alignements d'arbres de haute tige qui font la qualité paysagère du site.

Prescriptions : les alignements d'arbres devront être impérativement conservés, ce qui implique que les aménagements futurs sur le secteur devront se faire en tenant compte de l'existant.

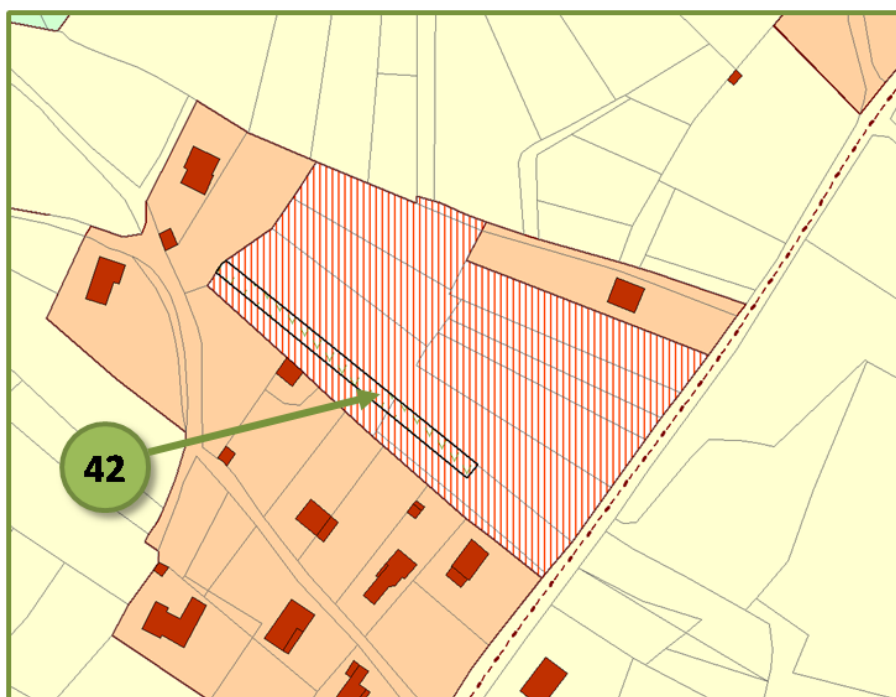


42. Le verger du Gour

Localisation : lieu-dit « le Gour », entre Saint-Julien et Ranchevoux – parcelles 0M 1074 et 0M 1975.

Descriptif synthétique : alignement d'arbres fruitiers dont la fréquence est rare sur la commune, et qui améliore considérablement la qualité paysagère du site.

Prescriptions : le verger devra être impérativement conservé, ce qui implique que les aménagements futurs sur le secteur devront se faire en tenant compte de l'existant.



43. Les séquoias chemin de Rochebaron

Localisation : à l'ouest du bourg, chemin de Rochebaron – parcelle AR 247.

Descriptif synthétique : séquoias originaires d'Amérique du nord qui sont emblématiques en raison de leur rareté dans la région, de leur impressionnante hauteur et de leur positionnement le long du chemin qui mène au touristique château de Rochebaron.

Prescriptions : les séquoias devront être impérativement conservés, sauf s'ils présentent un caractère de dangerosité pour les personnes ou les biens en raison d'une fragilité naturelle (notamment suite à un évènement climatique ou de leur grand âge).



44. Ancien moulin de la Roche

Localisation : dans le hameau de la Roche, près de la rivière Ance – parcelle AX 613.

Descriptif synthétique : ancien moulin.

Prescriptions : la roue du moulin devra être impérativement conservée.



45. Le canal de la Roche

Localisation : hameau de la Roche, entre l'ancien moulin et le pont sur l'Ance – parcelle AX 210.

Descriptif synthétique : canal de dérivation des eaux de l'Ance qui servait à alimenter l'ancien moulin de la Roche. La prise d'eau se situe au niveau du pont routier alors que

Prescriptions : le canal et ses berges devront être conservés en bon état (de façon à ce que l'eau puisse toujours s'y écouler de façon sécurisée).

